

Commune

de

Muriaux

Budget 2021

Budget 2021

Pour la 2^{ème} année consécutive, le budget est établi selon le nouveau Modèle Comptable Harmonisé 2 (MCH2). Auparavant, il était permis d'utiliser une partie du bénéfice pour amortir d'anciens investissements ou d'éponger une partie du déficit en puisant dans les provisions, selon le décret du MCH2, ces pratiques ne sont plus autorisées.

Malgré un excédent de charges de fr. 104'735.--, la quotité reste inchangée à 1,6. Cependant, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et économique, elle pourrait être revue à l'avenir. Dans l'intervalle, le Conseil Communal devra effectuer des choix et donner des priorités pour les futurs investissements.

Vous trouverez ci-dessous la récapitulation du budget 2021 et quelques commentaires sur les dépenses et recettes prévues.

Récapitulation

Comptes de résultat (anciennement fonctionnement)	Charges	Revenus	Excédent produits/charges
0. Admin.générale - votations - conseil - secrétariat	251 485,00	-28 744,00	222 741,00
1. Ordre et sécurité publique - cadastre -SIS - police	30 370,00	-44 300,00	-13 930,00
2. Formation - primaire - secondaire - spécialisée	669 355,00	-4 000,00	665 355,00
3. Culture - Sports - Loisirs - Eglise	53 100,00	0,00	53 100,00
4. Santé - infirmières scolaires - soins dentaires	7 740,00	0,00	7 740,00
5. Prévoyance sociale - AVS - chômage - action sociale	386 712,00	-2 122,00	384 590,00
6. Trafic et télécommunications - routes - signalisation	221 350,00	-79 257,00	142 093,00
7. Protection environ.-Aménag. territoire - eaux - ordures	245 295,00	-264 285,00	-18 990,00
8. Economie publique - pâturages - chemins - forêts	1 284 796,00	-1 329 971,00	-45 175,00
9. Finances et impôts - péréquation - bâtiments - amort.	120 831,00	-1 413 620,00	-1 292 789,00
Totaux	3 271 034,00	-3 166 299,00	
Résultat (excédent de charges)			104 735,00

0. Administration générale

Ce chapitre regroupe les rubriques du législatif, de l'exécutif et de l'administratif. Soit les jetons de présences et les imprimés pour le bureau de vote, pour un total de fr. 2 975.- Les indemnités des membres du conseil et des commissions communales, les dons et cotisations aux diverses associations pour fr. 16'810.--. Les salaires du personnel administratif, en tenant compte de l'augmentation de 15 % du taux d'occupation de la secrétaire afin d'assurer le mandat lié à la gestion totale des pâturages, fr. 141'600. Les charges sociales, les fournitures de bureau, les logiciels informatiques, les honoraires administratifs, les primes d'assurances et les honoraires de la fiduciaire chargée de la révision des comptes complètent les charges de l'administration, soit fr. 89'900.-. Les recettes de fr. 28'740.-- concerne les imputations internes du personnel dans les différents services.

1. Ordre et sécurité publique - défense

Ce chapitre regroupe les questions juridiques, le service d'incendie et de secours (SIS), les défenses militaires et civiles. Les assurances juridiques, les mensurations officielles, pour fr. 18'540.--. La contribution au SIS et à l'office de protection civile pour fr. 11'830.--. Quant aux recettes de fr. 44'300.--, il s'agit des taxes cadastrales et d'exemption et des émoluments de la police des constructions et du contrôle des habitants.

2. Formation

Enseignement primaire : traitement enseignants fr. 254'000.--, écolages fr. 125'000.--, transports fr. 9'660.-, jetons de présence, conciergerie et entretien fr. 12'100.--, arrêt bus Cerneux-Veusil fr. 5'000.--.

Enseignement secondaire : traitement enseignants fr. 153'260.--, écolages fr. 30'000.--, transports fr. 5420.- écoles transfrontalières et spécialisées fr. 6'360.--, traitement enseignants mesures pédagogiques fr. 51'380.—et institutions spécialisées fr. 17'170.--. Recettes : fr. 4'000.—location salle psychomotricité.

3. Culture - Sports - Loisirs - Eglise

Contributions au bibliobus et à la ludothèque fr. 2'250.--, contributions au Centre de loisirs fr. 50'150.— (26'000.—en 2020), Passeport vacances, St-Nicolas fr. 700.--.

4. Santé

Infirmières scolaires, fr. 2'060.--, soins dentaires, fr. 5'500.-- et cotisation à la ligue pulmonaire, fr. 180.-- composent les charges de cette rubrique.

5. Prévoyance sociale

Agence communale AVS, traitement et frais fr. 6'300.--. Participation aux charges AVS du canton fr. 160'600.--. Contributions diverses, naissances, aînés, Espace jeunes... fr. 5'300.--. Participation aux mesures de lutte contre le chômage fr. 13'750.--. Charges de l'Action sociale 197'000.--(175'900.--en 2020), aides économiques privées fr. 3'000.--.

La caisse de compensation nous alloue une contribution de fr. 2'122.-- pour notre agence communale AVS.

6. Trafic et télécommunication

Routes communales : personnel fr. 113'190.--, charges d'exploitation fr. 37'750.--, y. c. l'achat d'un radar didactique. Signalisation et éclairage public : 30'700.--, dont 10 nouvelles têtes d'éclairage. Déneigement : 30'000.--. Contribution aux transports publics : fr. 9'560.--. Les recettes, quant à elles, englobent les imputations du personnel d'exploitation dans les services, fr. 44'600.--, les redevances de la Goule, fr. 24'000.--, les subventions du Canton pour le déneigement, fr. 6'000.-- et sa participation à l'électricité du rond-point, fr. 3'200.--, les locations de terrain, fr. 1'400.--.

7. Protection de l'environnement - Aménagement du territoire

Service des eaux : achat d'eau fr. 100'000.--, hydrantes et conduite fr. 17'800.--, entretien et charges d'exploitation fr. 35'200.--, imputations internes personnel administratif et d'exploitation fr. 24'100.--. Les recettes sont composées des ventes d'eau et les locations de compteurs pour fr. 196'600.--. Service des ordures : charges du personnel, fr. 10'200.--, enlèvement et incinération, fr. 22'600.--, encombrants fr. 12'000.-- place de compost de Saignelégier, fr. 3'500.--. Redevances ENV fr. 1'400.--. Les recettes proviennent de la taxe de base, fr. 40'000.-- et de la taxe aux sacs, fr. 25'000.--. Centre régional déchets carnés : 4'200.--. Arrondissement de sépulture, contributions pour le cimetière des Breuleux, fr. 1'800.--, et celui de Saignelégier, fr. 2'100.--. Taxe cantonale des chiens, fr. 1'600.--, Aménagement du territoire, honoraires révision du PAL, fr. 10'000.--.

8. Economie publique

Pâturages de Muriaux, ce service s'autofinance sur un roulement de fr. 878'700.--avec une redistribution de 80 % des primes d'estivage et de 70 % des primes de la Qualité du paysage. Pâturages du Peuchapatte, les charges et les recettes s'équilibrent à fr. 171'700.--, les primes d'estivage sont redistribuées à 80 % et celles de la Qualité du paysage à 70 %. Les 2/3 des redevances des éoliennes, fr. 33'400.--sont versés sur le fonds des pâturages. Améliorations structurelles (entretien des chemins), la réfection du chemin Les Saignes-Le Roselet, fr. 14'000.-- pour Muriaux et diverses réfections pour fr. 25'000.--au Peuchapatte. Les taxes d'entretien des chemins rapportent fr. 26'400.--pour Muriaux et fr. 20'000.--pour le Peuchapatte. Le tiers restant des redevances des éoliennes est versé sur le fonds d'entretien des chemins du Peuchapatte.

Sylviculture, abattage et façonnage fr. 120'000.--, aménagement de pépinières fr. 6'000.--, contribution au triage, fr. 55'000.--, imputations internes personnel administratif et d'exploitation, fr. 6'100.--. La vente de grumes et de bois de déchetage, fr. 130'000.--. Malgré des subventions s'élevant à fr. 51'400.--, le service des forêts présente un excédent de charges de fr. 7'900. Tourisme, aménagements touristiques et contributions à diverses associations, fr. 6'100.--. Des recettes de fr. 4'375-- englobent la rétrocession de Jura tourisme et des pistes pour cavaliers.

9. Finances et impôts

Impôts, les impôts totalisent un montant de 1'322'100.--, personnes physiques, fr. 1'198'000.--, les impôts à la source et des travailleurs frontaliers, fr. 64'000.--. Les taxes immobilières, fr. 93'000.-- et un montant de fr. 33'100.-- composé des impôts sur les gains en capital, les gains immobiliers, sur les successions, ainsi que la taxe de séjour des résidences secondaires et la taxe des chiens. Péréquation financière, fr. 1'331.-- à notre charge. Immeubles financiers, fr. 74'100.-- de charges fixes (électricité, chauffage, assurances, ramonage), diverses rénovations et réfections sont prévues dans nos immeubles, notamment le local du chauffage à la Chaux-D'Abel, les buanderies des Emibois et de Muriaux, le pont de grange à la Louvière. Les loyers rapportent fr. 84'720.--. Des amortissements du patrimoine administratif, fr. 31'200.--, soit 1/3 de la dette envers les fonds des pâturages du Peuchapatte, fr. 10'000.-- pour le crédit du remaniement parcellaire et fr. 2'800.-- en remboursement de l'emprunt envers les fonds forestiers.

Dépenses d'investissements

a) Toit de la remise agricole Bergerie la Chaux-d'Abel	fr. 45'000.--
Financement par le fonds des pâturages Muriaux	
b) STEP Bergerie Les Fonges + remblais	fr. 45'000.--
Financement par le fonctionnement	
c) Dalle en bois de la grange Bergerie la Daxelhofer	fr. 31'000.--
Financement par le fonds des pâturages Peuchapatte	
d) Dessertes agricoles, étape 1, année 2	fr. 900'000.--
Financement par le fonds entretien des chemins Muriaux	

Taxes et quotités

Quotité d'impôt	1,6
Taxe immobilière	1,5 o/oo
Avance cadastrale	0,396 o/oo
Taxe des chiens	35.--
Taxe de séjour, résidence secondaire	300.--
Entretien des chemins Muriaux	40.--/ha
Entretien des chemins Peuchapatte	20.--/ha
Taxe minimale entretien des chemins M. + P.	20.--

Muriaux - encranne au pâturage	110.—
Muriaux - encranne aux bergeries	110.—
Muriaux - ristourne par encranne selon contrat Hoduflu aux bergeries	30.—
Peuchapatte - encranne au pâturage	100.—
Peuchapatte - encranne à la montagne	140.—
Tarif horaire, vacations, commissions, travaux divers	25.—
Taxe de pompe, 5 % de l'impôt d'Etat, maximum 500.— par personne ou par couple	

Taxe des ordures

Par personne dès le 1 ^{er} janvier de la 23 ^{ème} année	65.—
Appartement de vacances	120.—
Résidence secondaire	200.—
Exploitations agricoles 0 à 15 encrannes	50.—
Exploitations agricoles + 15 à 30 encrannes	70.—
Exploitations agricoles + 30 encrannes	100.—
Activités commerciales, une personne	70.— à 80.—
Activités industrielles et commerciales	300.— à 600.—
Hôtels, restaurants	500.—
Accueil, bureaux	200.—
Colonies	200.— à 1'300.—

Prix de l'eau

Par m3	3.—
Minimum pour les résidents	80.—
Minimum pour les résidences secondaires	300.—
Location de compteurs	80.—